



RÉUNION AVEC LE GROUPE DES ÉTATS MEMBRES VISANT UNE GESTION RÉGIONAL DES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES

Paris, mercredi 19 Février 2014, 15h50-16h40

Auteur: Bertie Armstrong

Délégation du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS):

Bertie Armstrong	(Président du Comité exécutif)
Jacques Pichon	(Premier Vice-président du Comité exécutif)
Marc Ghiglia	(Président de l'Assemblée Générale)

Contexte

Le CC EOS a toujours été un ferme partisan de la régionalisation, en facilitant en 2012 une recommandation conjointe des CCRs (InterRAC) sur le rôle futur des CCR et avec un avis propre très important fin 2012. Compte tenu de l'émergence d'un groupe d'États membres pour les pêcheries de la Mer du Nord incluant la participation du CC Mer du Nord, une lettre a été adressée en Décembre 2013 par le CC EOS aux Ministres et aux Directeurs de la Pêche des six États membres concernés (RU, FR, ES, IRL, BE, NE), avec quelques idées et vues sur l'infrastructure et la façon dont le CC EOS devrait contribuer à une telle gestion régional.

Rapport

Le CC EOS a ensuite été invité à la troisième réunion du Groupe des États membres, qui s'est tenue après un court report (initialement prévue pour le 29 Janvier) le 19 Février à Paris. La délégation du CC se composait du président d'honneur, Marc Ghiglia, du président exécutif, Bertie Armstrong, et du vice-président premier exécutif, Jacques Pichon.

Nous avons eu un laps de temps de 50 minutes et, en dépit d'un démarrage tardif, nous avons eu assez de temps pour faire nos présentations. La France présidait et la Directrice Générale de Pêche, Mme. Cécile Bigot, nous a accueillis et a fait une présentation d'introduction au groupe. Elle a noté que deux réunions précédentes du groupe avaient eu lieu et elle a souligné que leur objectif premier était la préparation pour les obligations de débarquements au titre de la nouvelle PCP. Le statut juridique du CC a été reconnu et accepté, non pas en tant que co-gérant, mais en tant que conseiller, comme prévu par la législation.

La parole nous a ensuite été donnée et, après des présentations personnelles, nous avons assuré le groupe de notre engagement constant envers la régionalisation et de notre désir de participer au groupe d'une manière pratique, en aidant à élaborer des plans et faire des commentaires sur des questions techniques. Nous avons souligné les difficultés que pourraient générer des plans en formation sans consultation avec les parties prenantes, difficultés qui pourraient être évitées, en citant l'exemple vivant de la réglementation «omnibus». Ce point a semblé être accepté et Jacques a encore souligné, en décrivant la réussite partielle de la mer Celtique, la manière dont cela pouvait être amélioré.



Chaque représentant d'un État membre semblait avoir connaissance de notre lettre et nous avons fondé notre approche du groupe sur les 13 suggestions à prendre en considération, la principale étant la mise en place rapide d'un forum pour le dialogue, avec une infrastructure cohérente couvrant le lieu et la régularité des réunions et la nomination d'un président et d'un secrétariat.

Le président a répondu en disant que les dispositions actuelles étaient transitoires, mais que l'intention du groupe était d'avoir une présidence et un secrétariat tournant au sein des États membres (le Royaume-Uni sera le prochain). Nous avons souligné soigneusement et respectueusement que, tout en reconnaissant les sensibilités, ce n'était pas, à notre avis, la meilleure manière de réussir à travailler dans la pratique. Sur la question de la création d'un forum, ils n'étaient pas, à ce moment-là, disposés à faire ce que nous avons demandé.

D'après les déclarations liminaires et la discussion initiale, le représentant du Royaume-Uni a noté qu'il y avait beaucoup de questions à travailler en commune, et la discussion s'est déplacée vers l'interdiction des rejets. Le groupe a mis l'accent sur les plans à élaborer pour les obligations de débarquement pour les pélagiques qui vont bientôt arriver et sur le fait que notre visite avait été précédée d'une présentation de Sean O'Donoghue sur les propositions du Conseil Consultatif pour les espèces pélagiques.

Les représentants irlandais et britanniques ont souligné que le CC de pélagiques était limité dans son règlement de cinq espèces, et que nous faisons à propos de la formation d'un plan pour le sprat, anchois et argentine –en particulier le sprat de la Manche? En ce moment, bien entendu, la réponse est: rien. Mais nous sommes tenus de rechercher rapidement à savoir si nous avons des pêcheries pélagiques dans les EOS sur les stocks de quotas pélagiques non couverts par les « Cinq Pélagique ».

Il a été fait également référence à l'article 14 du règlement de base, ce qui permet aux projets pilotes des États membres en prenant en compte les avis du CC. Nous avons été invités à faire des suggestions le plus rapidement possible.

Conclusion

Cette réunion a été largement exploratoire. Nous avons été bien accueillis et le groupe semble avoir l'intention de travailler avec nous, mais il est clair qu'ils n'ont pas encore réfléchi concrètement à la façon dont cela pourrait être organisé ou administré. Nous devrions examiner comment développer cela. En ce qui concerne les pêcheries pélagiques qui ne relèvent pas de la compétence du CC pélagique, nous devrions, comme suggéré ci-dessus, examiner leur modèle et voir s'il pourrait être rapidement applicable à ces pêcheries, et aussi considérer si nous avons à l'esprit des projets qui pourraient correspondre à l'article 14.